

Première édition de l'appel à projet
Seul.e en scène
Concours d'expression artistique seul.e en scène
Année 2021 - 2022

La Mission Culture et la Mission Egalité - Diversité de l'Université Claude Bernard Lyon 1, organisent la première édition d'un concours de seul.e en scène ouvert aux étudiants de l'Université Lyon 1 ainsi qu'à son personnel. Trois lauréats seront désignés, les textes et performances retenus seront interprétés par leur auteur sur la scène du Théâtre Astrée - Université Lyon 1, en première partie d'un spectacle professionnel, le vendredi 11 février 2022.

Règlement du concours

Article 1 : Modalités de participation :

La première édition de ce concours aura pour thème « **Les femmes en sciences** », thématique de la journée nationale du 11 février.

Les candidats au concours peuvent participer à plusieurs (jusqu'à trois) pour la création du projet, mais une seule personne devra l'interpréter sur scène. La représentation devra durer entre trois et cinq minutes.

Les formes acceptées sont diverses. Elles comprennent toute interprétation qui aboutit à une performance artistique réalisée par une seule personne et adaptée à une représentation scénique : sketch, comédie, lecture théâtralisée, slam, lecture performance, live painting, musique et chanson, etc., sous réserve de sa faisabilité, appréciée par le Directeur technique du Théâtre Astrée.

Les candidats devront faire parvenir leur production à la Mission Egalité – Diversité et à la Mission Culture avant le 10 janvier 2022. Le choix du support est libre, le candidat est le mieux à même d'évaluer lequel est le plus adapté, en fonction de son choix de médium (texte, croquis, enregistrement audio, vidéo...).

Au 10 janvier 2022, le projet devra être présenté sous sa forme finalisée. Seuls les changements de forme seront acceptés. L'interprétation et la mise en espace pourront être retravaillées à souhait jusqu'à la date de la représentation.

Un jury constitué d'artistes, d'étudiants, de membres de la Mission Culture et la Mission Egalité – Diversité se réunira pour sélectionner trois lauréats.

Article 2 : Composition du jury

2 membres de la Mission Egalité - Diversité
2 membres de la Mission Culture
1 artiste
1 élue étudiante

Un parrain ou une marraine de l'événement pourra également faire partie du jury.

Article 3 : Critères de sélection

Le jury délibèrera pour sélectionner les lauréats en fonction du respect du thème, de la valeur artistique et technique, et de la qualité du projet.

Article 4 : Prix des lauréats

Les trois lauréats interprèteront leur création sur scène, en première partie d'un événement ou spectacle professionnel au Théâtre Astrée.

Un enregistrement de leur performance sera réalisé par le Théâtre Astrée et une copie leur sera offerte.

Article 5 : Moyens mis à disposition des lauréats

La Mission Culture assurera une aide technique pour la représentation. Par ailleurs, le Théâtre Astrée sera mis à disposition gratuitement, le 11 février 2022 pour la date de la représentation, ainsi qu'une date de répétition, à convenir avec le Directeur technique du Théâtre Astrée.

Article 6 : Calendrier

Appel à projet : novembre – décembre 2021

Retour des projets : le 31 décembre 2021

Résultat jury : mi-janvier 2022

Préparation et répétitions : janvier et février 2022

Spectacle : vendredi 11 février 2022, en début d'après-midi

Article 7 : Droits d'auteur

Les participants cèdent gratuitement à la Mission Culture les droits de représentation de leur spectacle.

Les participants reconnaissent également le droit à la Mission Culture et à la Mission Égalité-Diversité d'utiliser gratuitement pour l'annonce des résultats et la promotion du concours leur identité et un extrait du leur texte choisi par le jury parmi la sélection envoyée par les candidats.

Article 8 : Litige et responsabilité

Chaque participant s'engage à être titulaire de tous les droits des œuvres transmises et pouvoir en conséquence les présenter au Théâtre Astrée, et de citer toutes les sources utilisées pour l'écriture de son texte, en particulier les citations. En cas de plagiat d'une œuvre, les participants encourent les conséquences juridiques et financières qui découlent de ce manquement à la loi et au règlement du concours et seront disqualifiés.

Les organisateurs se réservent le droit d'arbitrer tout litige qui les opposerait à l'un des participants. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs, dont les décisions seront sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit en cas de circonstances indépendantes de leur volonté ou de toute autre cause, de modifier, suspendre, écarter ou annuler l'appel à candidature relative au Concours, ou modifier toute condition de participation au Concours et de reporter toute date annoncée.

Article 9 : Application du règlement

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Annexe 1

Modalités d'envoi des projets

Formats acceptés : sous format pdf pour les textes ; jpeg, png ou pdf pour les images ; mp3 ou mp4 pour les formats audios ou vidéos.

Destinataires : aux adresses mission.culture@univ-lyon1.fr ET egalite-diversite@univ-lyon1.fr en précisant dans l'objet : concours Seul.e en scène.

Si le fichier est trop lourd pour transiter par mail, il faudra utiliser FileSender.
Dans les deux cas, merci d'utiliser votre adresse en **@lyon1.fr**

Contact : la Mission Egalité – Diversité, egalite-diversite@univ-lyon1.fr